

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2026/69

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE-

OBJET : Budget Primitifs 2026 - Décision Modificative n°3

DATE DE CONVOCATION	PRESIDENT:	MADAME AUBERT CATHERINE
26 AOUT 2026	SECRETAIRE:	MONSIEUR FAULIN GUILLAUME
	PRESENTS:	
NOMBRE DE CONSEILLERS		MME AUBERT CATHERINE - MME SASSIER SYLVIE - M FAULIN GUILLAUME - MME GODARD CATHERINE - M NOLIUS YVAN
EN EXERCICE	19	- MME REVEL-BREE FLORENCE - M DELVAL GILLES - M BARTHOW REMI - M COUSTIC ANTHONY - M DESVAGERS PHILIPPE - M DIEDRICH GAELE - MME FRANÇOIS ANGELIQUE - MME HIBERT SYLVIE - MME KOSTRE SUZANNE - MME TOUZE CLAIRE
		EXCUSES AVEC POUVOIR :
		MME LORILLU MAUD DONNE POUVOIR A MME REVEL-BREE FLORENCE
PRESENTS	15	MME MARTIN LAURENCE DONNE POUVOIR A M NOLIUS YVAN
		M TERNISIEN FRANCK DONNE POUVOIR A M FAULIN GUILLAUME
		EXCUSES SANS POUVOIR :
VOTANTS	18	M ADELAIDE CEDRIC

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits votés au budget primitif.

En effet, suite à la vente du bien sis 77 bis rue du Manoir, il convient d'abonder le chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations », en recettes d'investissement, ainsi que le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » en dépenses d'investissement, d'un montant de 195 000.00 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	
Recettes	
024 Produits des cessions d'immobilisations	+ 195 000.00 €
Dépenses	
21 Immobilisations corporelles :	
• 2131 : « Constructions bâtiments publics »	+ 100 000.00 €
• 2188 : « Autres immobilisations corporelles »	+ 95 000.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-06 du 03/03/2026 adoptant le Budget Primitif 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 3 exposée ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Guillaume FAULIN



Le Maire,

Catherine AUBERT



Accusé de réception en préfecture
014-211402151-20260916-2026_69-bis-DE
Date de télétransmission : 16/09/2026
Date de réception préfecture : 16/09/2026